



FICHE DE POSTE

Chaîne des inscriptions et réinscriptions administratives – Sciences Po Lyon

Service : Scolarité – Mobilité Internationale

Niveau de recrutement : emploi étudiant salarié

Nombre d'emplois proposés : 5

Quotité moyenne : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi

Période prévisionnelle d'embauche : Du 03 juin au 24 juillet 2022 (inclus) **et** du 22 août au 13 septembre 2024 maximum (*possibilité de départs anticipés d'une partie des étudiants selon avancées de la chaîne*)

Contexte et missions du poste

Chaque année, le service Scolarité-Mobilité Internationale a recours à des étudiants pour renforcer son équipe sur la période de la chaîne des inscriptions recouvrant les opérations relatives aux inscriptions et réinscriptions administratives des étudiants de Sciences Po Lyon.

Les principales missions consistent en :

- L'assistance téléphonique et par messagerie pour les opérations d'inscription en ligne ;
- Le contrôle des pièces justificatives fournies dans le cadre des dossiers d'inscriptions ;
- Le suivi et le traitement informatique des demandes d'inscription/réinscription ;
- Le traitement et le suivi des dossiers des étudiants boursiers ;
- L'édition des cartes étudiantes
- L'accueil des primo-entrants à compter de la réouverture administrative de l'établissement et plus particulièrement, lors des semaines de pré-rentrée et de rentrée.

Environnement professionnel

L'activité s'exerce au sein du service Scolarité-Mobilité Internationale sous la coordination de la responsable des Inscriptions administratives et sous la responsabilité de la cheffe du service.

Compétences attendues

- Discrétion professionnelle ;
- Polyvalence et adaptabilité ;
- Sens de l'organisation et de l'accueil (téléphonique/physique) ;
- Rigueur dans l'exécution des missions attribuées ;
- Aisance avec les outils informatiques et bonne maîtrise d'Excel.

Conditions de recrutement

Être étudiante ou étudiant à Sciences Po Lyon et être disponible sur l'ensemble de la période.
Ne pas avoir de contrat étudiant salarié auprès d'un autre établissement d'enseignement supérieur.

Rémunération

La rémunération est calculée en fonction des heures effectuées, au taux horaire du SMIC en vigueur pendant la durée du contrat, majoré de 10% correspondant aux congés payés.

Constitution du dossier

Le dossier de candidature doit être adressé **avant le mardi 30 avril** à inscriptions@sciencespo-lyon.fr et comporter **impérativement** : CV, lettre de motivation.

Les candidatures seront appréciées prioritairement au regard de critères sociaux et académiques.